

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 123 Subventions (53.000 euros) et convention avec les associations Jeunes Talents (20e) et Ars Mobilis (92350).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer deux subventions aux associations Jeunes Talents et Ars Mobilis et lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Jeunes talents ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 40.000 euros est attribuée en 2016 à l'association Jeunes Talents, 4, rue Schubert, 75020 Paris. 2016_02004 – 16913.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Jeunes Talents la convention, dont le texte est joint à la délibération.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 13.000 euros est attribuée en 2016 à l'association Ars Mobilis, 106 rue de la Garenne, 92350 Le Plessis-Robinson, 2016_01815 – 33661.

Article 4 : La dépense correspondante, soit 53.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

